

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72058

Objet

Tarifs et abonnements
des droits de place
pour la foire
mensuelle du 4e jeudi

DATE DE CONVOCATION

20 mars

DATE D'AFFICHAGE

20 mars

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 21

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze
le vingt quatre mars à 20 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM.
BUJARD, BUCHET, DUPOUR, BARDE, COLLE, NAULIN, MONTRON, DOTREAU,
LACHAUD, DOMEQ, BROTREAU, BERLAND, SOUCHET, BOUTET, BARRIERS,
PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. STIPAL par M. TETARD
Mme BIDEAU par M. BARDE
M. LARGETEAU par M. BOUTET

Absents : MM. RIVIERE, DELAIR, excusés

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Les tarifs des droits de place n'ont pas été relevés depuis le
1er janvier 1969. Il convient donc de leur appliquer une augmenta-
tion de l'ordre de 15 % pour tenir compte de l'augmentation des
frais de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la proposition de la Commission des Finances,

DECIDE :

- d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er juin 1972 pour les
marchands forains venant à ROYAN à la foire mensuelle du 4e jeudi :
- pour les abonnés : par m² : 14 F par an
- pour les non abonnés : par m² et par mois : hors saison 1,15 F
en saison 3,45 F
(juil. Aout-Sep.)

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Adjoint Délégué,

